

# Compte rendu de Conseil municipal du 6 juillet 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : JOUBERT Patrick (pouvoir R. RAGUENAUD), SECHERESSE Dolorès (pouvoir J. TRUELLE), NOURRIGEON Millie (pouvoir C. DANO).

Absents : BAILLON Anaïs, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de traiter à huis clos le point relatif aux résultats de l'enquête de satisfaction sur le service de garderie municipale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 8 juin 2017.

## **PRESENTATION DES ZONES HUMIDES DU PLUI**

Le cabinet Hydro concept présente au conseil municipal les résultats du recensement des zones humides sur le territoire communal, identifiée sur une surface de 0,55 hectares, soit 0,02 % du territoire communal, comprenant 4 mares et 1 276 mètres linéaires de réseau hydrographique complémentaire.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de l'exposé détaillé du dossier, approuve à l'unanimité ce recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
86, Place de l'Hôtel de Ville Sect. A 80 <i>Appartement 6024/10000</i>	Bâti	293 m <sup>2</sup>
86, Place de l'Hôtel de Ville Sect. A 80 <i>Local d'activité 1794/10000</i>	Bâti	293 m <sup>2</sup>
Rue de la Vigne Sect. AD 93	Bâti	703 m <sup>2</sup>
20, rue des Violettes Sect. 097 B 526	Bâti	265 m <sup>2</sup>
129, impasse de l'autoroute Sect. 097 ZM 20 et 21	Bâti	3 230 m <sup>2</sup>
269, rue Maurice Ferroux Sect. 227 AA 27 et 31 (1/5 <sup>e</sup> en indivision)	Bâti	719 m <sup>2</sup>

## **ORDURES MENAGERES : REDEVANCE SPECIALE BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle dotation établie en accord avec les services de la CAN afin d'équiper chacune des structures communales de bacs ordures ménagères. Cette proposition tenant compte des stricts besoins, avec pour conséquence, une réduction de la redevance annuelle de 9 030,36 € à 1 845,54 €. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

## **INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE FREE**

Au vu des compléments techniques fournis par l'opérateur FREE à la demande du conseil municipal, confirmant que cet équipement satisfait en tous points à la réglementation en vigueur, et après avoir longuement débattu sur la crainte d'éventuels risques, non avérés, pour la santé humaine des riverains, le conseil municipal autorise à la majorité (1 abstention, 2 contre et 13 pour), l'implantation du projet d'antenne FREE sur le site de l'ancienne lagune, pour un loyer annuel de 4 500 € sur 12 ans.

## **TRANSPORT SCOLAIRE ET TRANSPORT A LA DEMANDE**

Monsieur le maire présente la mise en service, par la CAN, d'une ligne de transport interurbain desservant l'axe Niort – Beauvoir /s Niort à compter du 8 juillet prochain, sous la forme d'un service à la demande (nécessité de solliciter ce service au plus tard la veille avant 17h, et rappelle que l'ensemble du réseau de transport niortais (urbain et interurbain) sera entièrement gratuit pour tous les usagers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le conseil municipal se félicite de cette nouvelle offre mais déplore qu'elle soit limitée au TAD avec un seul aller/retour par jour, constituant une inégalité de traitement par rapport à d'autres communes (Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, etc.). Le conseil approuve à l'unanimité cette initiative tout en sollicitant un niveau de service identique à celui proposé aux communes voisines (ligne régulière et fréquente), et à défaut, sollicite une mesure de compensation de la CAN.

## **DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal est informé des décisions notifiées par le tribunal administratif le 16 juin 2017, dans l'affaire opposant Mme Brigitte VALENTIN, adjoint du patrimoine, à la commune, le juge n'ayant pas relevé le moindre fait de harcèlement dont la requérante se prétendait victime.

## **SERVICE EAU – AMORTISSEMENT**

Le budget annexe du service d'eau a renouvelé son logiciel de gestion des abonnés pour un montant global de 6 986 € TTC et doit faire l'objet d'un amortissement comptable. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement à 2 ans, à compter de l'exercice 2017, pour un montant d'amortissement annuel de 3 493 €, aux comptes 6811 (042) et 28051 (040).

## **LOTISSEMENT DU STADE : DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2017 prescrivant un diagnostic d'archéologie préventive sur l'emprise du lotissement communal du stade, à charge des services de l'Etat, afin d'apprécier s'il y a lieu de réaliser des fouilles sur tout ou partie de la parcelle considérée, une convention est proposée par l'INRAP, chargée de conduire cette opération. Après avoir pris connaissance des termes de ladite convention, le conseil municipal en approuve les termes à l'unanimité et autorise le maire à valider cette procédure obligatoire.

## **BUDGET COMMUNE 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le maire rappelant la décision d'acquérir une tondeuse pour un montant de 27 000 € TTC, payable sur la base d'un prêt à taux zéro proposé par le fournisseur, le conseil municipal, autorise à l'unanimité l'inscription de ces crédits supplémentaires en recettes (article 1641 « emprunts en euros ») et en dépenses (article 2188 « autres immobilisations corporelles »).

Par ailleurs, Monsieur le maire confirme la notification de subvention du FEADER à hauteur de 200 000 € pour la construction du complexe sportif ainsi que la répartition des crédits tels que prévus au budget primitif 2017.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Complexe sportif : le maire rappelle que l'équipement appartient à la commune et mis à disposition du club sportif, son principal utilisateur, qui assure notamment la gestion des annonceurs publicitaires et l'encaissement des recettes (boissons, entrées). Une convention sera établie à cette fin.

Communication : une page facebook vient d'être créée pour la bibliothèque et l'activité de la commission animation.

Rythmes scolaires : pas de changement avec maintien des activités périscolaires. Ce dossier sera réexaminé à l'horizon de septembre 2018.

## **GARDERIE – RESULTATS DE L'ENQUETE DE SATISFACTION**

A huis clos, le conseil est informé des résultats définitifs de l'enquête de satisfaction conduite auprès de l'ensemble des parents usagers du service de garderie municipale. Déjà exposé verbalement aux agents du service, ce compte rendu sera formalisé par écrit et notifié à chacun afin que les difficultés recensées puissent rapidement être levées et la qualité du service attendu pleinement rétablie.

Séance levée à 0h40 minutes